



## PRÉFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
des Pyrénées-Atlantiques**

**Service Gestion Police de  
l'Eau**

**Guichet Unique**

Dossier suivi par :

Serge Ripoll  
Nos réf. : SR/SC - LET201069

Tél. : 05 59 80 87 22  
Fax : 05 59 01 63 94

**Madame le Maire  
Mairie d'Esquiule  
20 Gagneko Bidia**

**64400 ESQUIULE**

Mèl : serge.ripoll@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Objet : Dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **Protection de la berge et mise en sécurité voie communale sur la commune d' ESQUIULE**  
**Accord sur dossier de déclaration**

Réf. : **64-2020-00185**

Pau, le 21 août 2020

Madame le Maire,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

**Protection de la berge et mise en sécurité voie communale sur la commune d' ESQUIULE**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 6 août 2020, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

**Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.**

Par ailleurs vous trouverez également le (ou les) arrêté(s) de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre opération.

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité, objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé.

A défaut, en application de l'article R. 214-51 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée au préfet, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
L'adjointe à la cheffe du service Gestion  
et Police de l'Eau,

Aurèle BIRLINGER



Copie : UTMA - OFB

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Direction départementale des territoires et de la mer*

SR/SC - LET201069

Dossier 64-2020-00185

## **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Le Maire de la commune d'EQUIULE certifie qu'il a procédé à l'affichage de la déclaration de travaux présentée par la commune d'ESQUIULE, concernant :

**Protection de la berge et mise en sécurité voie communale  
sur la commune d' ESQUIULE**

Cet affichage a eu lieu pendant une durée minimale d'un mois à compter de sa réception en Mairie, soit du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Le Maire,

**Ce document est à retourner à la DDTM (SGPE - UTMA) une fois les formalités remplies  
Cité administrative - Boulevard Tourasse - CS 57577 - 64032 PAU CEDEX**

